

N° : DE/46/7.5/24.01.2022-13

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	5
Présents	38	Absents non représentés :	4
VOTANTS			43

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 24 janvier 2022, après convocation légale reçue le 17 janvier 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

Etaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Florence GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat – Demande d'une aide financière au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Exercice 2022 pour l'aménagement, la sécurisation et la mise aux normes du pôle de valorisation des déchets intercommunal situé sur la commune de Pernes-les-Fontaines

Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président, expose à l'assemblée que l'article 179 de la loi N°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances crée une dotation unique, intitulée Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR).

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

39_DE-084-248400293-20220124-DE24012022_

La Dotation d'Équipement des territoires ruraux a vocation à financer la réalisation d'investissements, ainsi que des projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

Aux termes de l'article L.2334-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les communes et les établissements publics de coopération intercommunale répondant à certaines conditions démographiques et de richesse fiscale peuvent bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux. La communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat est éligible.

La commission d'élus réunie le 8 novembre 2021 a souhaité reconduire les catégories d'opérations prioritaires fixées en DETR 2021. Une bonification de 10% sera apportée aux taux d'intervention maximum de la DETR fixés par la commission pour les marchés prévoyant le recours à du bois certifié « Bois des Alpes ou équivalent », dans la limite des plafonds de subventionnement existant.

Les catégories d'opérations prioritaires éligibles retenues au titre de la programmation DETR 2022 :

- a) Investissements
 - a1) Bâtiments communaux et intercommunaux,
 - a2) Voirie et équipements communaux et intercommunaux
 - a3) Achats de biens d'équipements
 - a4) Nouvelles technologies : Connexion d'accès à internet haut débit, numérisation des salles communales pour la diffusion de spectacles, tablettes numériques, tableaux blancs interactifs dans les écoles, acquisition des logiciels ACTES.
- b) Projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique
- c) Projets se rapportant au développement et au maintien des services publics en milieu rural
- d) Tous les travaux nécessaires à la sécurisation et à la protection des biens et des personnes
- e) Equipements sportifs
- f) Création d'espaces numériques d'accompagnement des administrés dans l'accomplissement de leurs démarches administratives
- g) Opérations d'aménagement de pôle de valorisation de déchets
- h) Les projets présentant une dimension de développement durable et de protection de l'environnement, notamment suite à des événements climatiques

Conformément à la circulaire préfectorale, du 19 novembre 2021, la Communauté d'Agglomération ne peut présenter qu'un seul dossier, soit :

Le projet d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle de valorisation des déchets intercommunal situé sur la commune de Pernes-les-Fontaines. Ce projet est inscrit au CRTE au titre de l'orientation 3. Promouvoir un modèle de développement plus efficient/ Objectif 3.2 : Performance environnementale : Réduction des déchets et augmentation de leur valorisation.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LES SORGUES DU COMTAT

Le montant estimatif des travaux s'élève à 193 666,00 € HT soit 232 399,20 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération : 193 666,00 € HT

- DETR 35 % : 67 783,10€ HT
- Fonds propres 65 % : 125 882,90 € HT

Le Conseil Communautaire, Monsieur Cyrille GAILLARD, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette Dotation d'Equipements des territoires ruraux 2022

APPROUVE le plan de financement pour le projet d'aménagement, de sécurisation et de mise aux normes du pôle de valorisation des déchets intercommunal situé sur la commune de Pernes-les-Fontaines suivant :

Montant de l'opération : 193 666,00 € HT

- DETR 35 % : 67 783,10€ HT
- Fonds propres 65 % : 125 882,90 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté d'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Président,

